



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
12 janvier 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 31 de l'ordre du jour
Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatorzième session

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions [60/180](#) de l'Assemblée générale et [1645 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix est priée de présenter tous les ans à l'Assemblée un rapport que celle-ci examine à l'occasion d'un débat annuel. Aux termes de la résolution [1646 \(2005\)](#), ce rapport doit également être présenté au Conseil, qui y consacre lui aussi un débat annuel. Le présent rapport porte sur les travaux de la quatorzième session de la Commission, qui s'est tenue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

2. Le présent rapport a en outre été établi en application de résolutions identiques concernant l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (résolutions [70/262](#) de l'Assemblée générale et [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité), par lesquelles l'Assemblée et le Conseil ont engagé la Commission à réviser son règlement intérieur provisoire par l'intermédiaire de son comité d'organisation en vue d'améliorer la continuité de la présidence et de la vice-présidence, d'accorder une plus grande attention à l'évolution de la situation aux niveaux national et régional et de stimuler l'activité de ses membres, ainsi qu'à envisager la possibilité de diversifier ses méthodes de travail pour accroître l'efficacité et la souplesse de son action au service de la consolidation et de la pérennisation de la paix. À cet égard, le présent rapport reflète, par sa structure et son contenu, le travail accompli par la Commission de consolidation de la paix pour appliquer les recommandations figurant dans les résolutions sur la consolidation et la pérennisation de la paix et pour prendre les mesures prioritaires qu'elle avait définies dans son rapport sur les travaux de sa treizième session.

II. Travaux de la Commission de consolidation de la paix

3. Malgré les restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), la Commission a exécuté un programme de travail substantiel à sa quatorzième session.



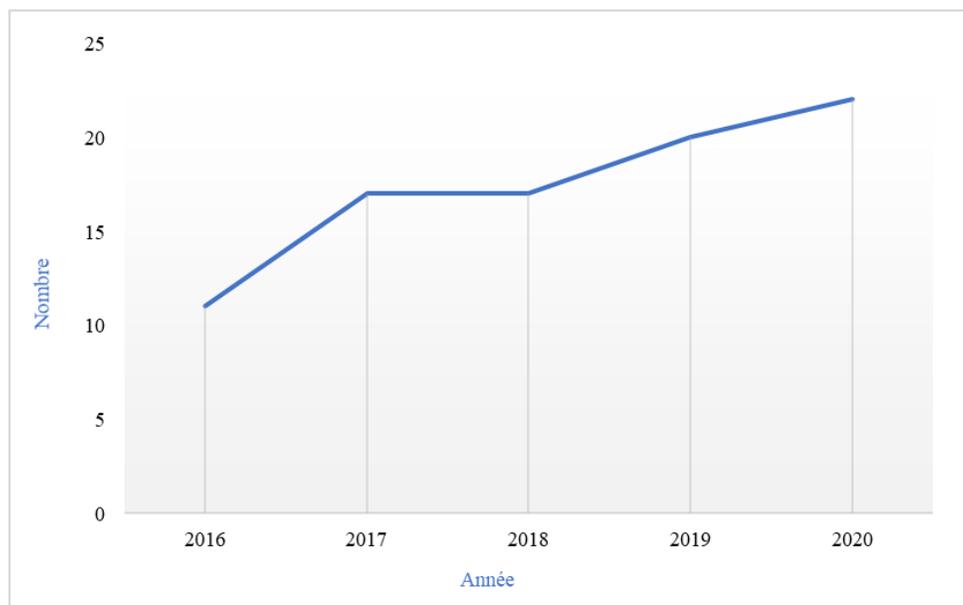
Elle a tenu 37 réunions¹, soit plus que jamais auparavant, dont une série de consultations virtuelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020. En outre, sur la base d'une analyse réalisée à l'échelle du système des Nations Unies et avec l'aide du Bureau d'appui à la consolidation de la paix (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), elle a adapté son programme de travail pour pouvoir mieux appuyer les ripostes nationales et régionales face à la COVID-19.

A. Collaborations avec des pays et des régions

4. Selon une tendance à l'œuvre depuis 2016, comme le montre la figure I ci-après, la Commission a élargi la portée géographique de ses collaborations. Cette évolution de plus en plus marquée au fil des ans est bien la preuve que les pays concernés voient dans la Commission un organe utile pour examiner leurs priorités, les possibilités qui s'offrent à eux et les difficultés qu'ils rencontrent en matière de consolidation de la paix. En 2020, la Commission a fourni une aide dans 15 contextes propres à un pays ou à une région. Elle a pour la première fois tenu des réunions sur la région de l'Afrique centrale et des îles du Pacifique et a renouvelé son appui en faveur de la consolidation de la paix en Somalie et dans la région des Grands Lacs.

Figure I

Collaborations de la Commission de consolidation de la paix aux niveaux national et régional depuis 2016



5. Dans le cadre de sa collaboration avec le Burkina Faso, la Commission s'est attachée à rallier des soutiens en faveur de la démarche de consolidation de la paix engagée par le pays face à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire et à d'autres difficultés liées à l'incidence de la COVID-19. Le 5 mars, le Ministre burkinabé de l'économie, des finances et du développement a informé la Commission des priorités de son gouvernement en matière de consolidation de la paix, telles que définies dans la matrice des mesures prioritaires du Programme d'urgence pour le Sahel (2020-2021), qui ont été élaborées à la suite d'une évaluation

¹ Ce nombre ne couvre pas les réunions de procédure.

conjointe menée en 2019 par le Gouvernement et la Banque africaine de développement, le Groupe de la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, avec l'aide de la Commission. Après la réunion, le Président de la Commission a envoyé au Ministre burkinabé de l'économie, des finances et du développement une lettre dans laquelle il récapitulait les contributions que les membres de la Commission versaient ou prévoient de verser à l'appui des priorités du Gouvernement et dont le montant total s'élevait à plus de 400 millions de dollars. Le 8 octobre, la Commission s'est de nouveau réunie pour examiner l'incidence de la COVID-19 sur la consolidation de la paix au Burkina Faso, en particulier pour les populations vivant dans des zones touchées par des attaques terroristes. À cette réunion, le Premier Ministre a présenté le plan de préparation et de riposte à l'épidémie de COVID-19 au Burkina Faso. Il a signalé que l'épidémie avait exacerbé les difficultés rencontrées dans le domaine de la consolidation de la paix pendant l'année électorale en cours. La Commission s'est félicitée des préparatifs engagés en vue des élections de novembre 2020 et a encouragé les partenaires du Burkina Faso à accorder une aide adéquate au pays dans son intervention face à la COVID-19 et ses efforts de relèvement socioéconomique, ainsi qu'à maintenir leurs engagements en faveur des actions prioritaires. Les deux réunions ont donné lieu à des déclarations à la presse, dans lesquelles la Commission s'est une nouvelle fois engagée à appuyer la consolidation de la paix au Burkina Faso, ainsi que le relèvement socioéconomique du pays après la pandémie de COVID-19.

6. En ce qui concerne le Burundi, la Commission a essayé de faire en sorte que la communauté internationale ne perde pas de vue les priorités en matière de développement et de consolidation de la paix. Le 27 janvier, le Gouvernement burundais a informé la Commission des préparatifs électoraux et lui a demandé de servir de relais pour mobiliser des ressources à l'appui des priorités de développement du pays. Le 25 février, le Président de la formation Burundi a informé la Commission de la visite qu'il avait effectuée au Burundi du 2 au 6 février et des réunions qu'il avait tenues à Addis-Abeba avec le Commissaire à la paix et à la sécurité et la Commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine. La Commission a également entendu un exposé du Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est sur la collaboration de cette organisation avec le Burundi à des fins d'appui au processus électoral. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité, dans laquelle il rendait compte de sa visite, le Président de la formation Burundi a fait valoir que la Commission devait continuer de jouer son rôle en soutenant, autant que possible, le Gouvernement burundais, les partis politiques et les autres parties prenantes pour les aider à créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et transparentes. Il a souligné le rôle joué par les dirigeants, à tous les niveaux, pour ce qui est de créer des conditions propices à une transition politique pacifique et a recommandé la poursuite des initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale. Le 11 mai, il a adressé à la Commission un document d'information dans lequel il engageait les donateurs à augmenter leurs contributions aux instruments de financement pertinents, compte tenu des répercussions de la COVID-19 et des catastrophes naturelles, et à continuer d'appuyer les travaux du réseau de médiatrices au Burundi. À l'occasion de l'investiture du nouveau Président du Burundi, le 18 juin, les membres de la Commission se sont dits pleinement disposés à accompagner le pays dans la réalisation de ses priorités en matière de consolidation de la paix et de développement socioéconomique. À cet effet, le Président de la formation Burundi a continué de collaborer avec le nouveau Gouvernement et un large éventail de parties prenantes. Le 4 décembre 2020, dans une déclaration de son président, le Conseil de sécurité a encouragé la poursuite de l'utilisation de la Commission de consolidation de la paix comme plateforme viable de dialogue entre le Burundi et ses partenaires. Il a ainsi fait écho à la mission d'évaluation stratégique déployée en septembre au Burundi, qui avait suggéré que la Commission continue, à la demande du

Gouvernement, d'offrir au Burundi et à ses partenaires un espace de discussion fructueux concernant le plan de développement national, le plan de consolidation de la paix et la mobilisation des ressources du pays.

7. En ce qui concerne la République centrafricaine, la Commission s'est attachée à faire en sorte que le pays bénéficie d'un accompagnement international soutenu et cohérent pour la mise en œuvre de ses priorités en matière de consolidation de la paix, à la suite de la conclusion de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de février 2019 et parallèlement à l'exécution d'une série de mesures d'aide à l'application de cet accord prévues par le Fonds pour la consolidation de la paix, en mettant l'accent sur les élections législatives et présidentielle prévues en 2020 et 2021. Le 20 février, le Président de la formation République centrafricaine a présenté au Conseil de sécurité un rapport sur la visite qu'il avait effectuée à Bangui du 11 au 14 février, en compagnie de la Représentante permanente de la République centrafricaine, et sur les réunions qu'il avait tenues en amont de cette visite avec des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), à Washington. Dans ce rapport, il a signalé que la Commission avait adressé des messages aux autorités nationales, dans lesquels elle avait souligné l'importance de tenir des élections pacifiques aux fins d'une paix et d'un développement durables. Il a indiqué que la Commission était déterminée à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, qui bénéficiait également du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi qu'à contribuer à préparer et à organiser les élections en temps voulu et à mettre en lumière les difficultés rencontrées. La Commission a également accepté de participer à la mobilisation de ressources pour soutenir l'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et plus particulièrement de ses composantes relatives à l'état de droit. Le 7 mai, elle s'est réunie pour se pencher sur l'incidence de la COVID-19 sur le quotidien des Centrafricains et sur les efforts déployés pour régler le conflit et consolider la paix. Elle s'est une nouvelle fois engagée à soutenir un processus électoral pacifique, notamment en contribuant à la mobilisation des ressources financières adéquates. À partir du mois de juillet, elle a tenu une série de réunions ; la dernière, organisée le 20 octobre, a abouti à la présentation d'un avis écrit au Conseil, dans la perspective du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Dans cet avis, la Commission a souligné qu'il importait i) d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, ainsi que la préparation et l'organisation en temps voulu d'élections libres, crédibles, transparentes, pacifiques et ouvertes à tous et toutes, avec le concours de toutes les composantes de la société, y compris les femmes, les jeunes, les personnes rapatriées et les personnes déplacées, ii) de répondre aux besoins humanitaires et aux enjeux à long terme et iii) de renforcer l'état de droit, notamment en appliquant des mécanismes de justice transitionnelle et en luttant contre l'impunité.

8. Le 9 juin, la Commission a tenu sa première réunion sur la région de l'Afrique centrale. À cette occasion, le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale ont attiré l'attention sur l'incidence de la COVID-19 sur la consolidation et la pérennisation de la paix et ont insisté sur la nécessité de soutenir les démarches nationales et régionales visant à combler les déficits de financement critiques auxquels la pandémie a donné jour. Consciente de la forte dépendance des pays de la CEEAC à l'égard des exportations de matières premières, dont les prix avaient chuté depuis janvier, la Commission a demandé l'octroi d'une aide supplémentaire pour permettre de préserver les capacités nationales de lutte contre les flambées de COVID-19 tout en répondant aux priorités en matière de

consolidation de la paix. La Commission s'est dite inquiète des répercussions de la COVID-19 sur des problèmes existants, notamment le conflit dans le nord-ouest et le sud-ouest du Cameroun, la situation en République centrafricaine, le terrorisme dans le bassin du lac Tchad et la piraterie dans le golfe de Guinée. Elle a pris acte de l'action essentielle menée par la CEEAC et a proposé ses services pour faire en sorte que la démarche de consolidation de la paix engagée par l'organisation sous-régionale bénéficie d'un soutien accru. Elle a également reconnu la valeur des interventions menées face à la pandémie et a demandé que des mesures plus radicales soient prises pour remédier aux effets disproportionnés de la COVID-19 sur les femmes et les filles.

9. À l'initiative du Président de la Colombie, Iván Duque Márquez, qui assurait la présidence de la Commission, une réunion sur le thème des bonnes pratiques dans les domaines du financement de la consolidation de la paix et des partenariats a été organisée les 14 et 15 janvier à Carthagène (Colombie). Cette réunion a permis d'aborder les priorités de la Colombie en matière de consolidation de la paix. Le Président colombien et sa ministre des affaires étrangères, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, ainsi que des représentants du secteur privé, d'institutions financières internationales (Banque mondiale et Banque interaméricaine de développement) et de la société civile ont notamment communiqué des informations sur la situation politique et les initiatives de consolidation de la paix menées dans le pays. Les membres de la Commission ont constaté que cela prenait du temps de rétablir la confiance et de rendre possible la réconciliation mais que ces processus de longue haleine étaient indispensables à la mise en œuvre globale de l'accord de paix. Ils se sont félicités des contributions fournies par le Fonds pour la consolidation de la paix à l'appui des priorités nationales dans ce domaine et ont préconisé un financement durable et prévisible des activités connexes en Colombie. Pendant cette visite, les membres de la Commission ont rencontré des combattantes et des victimes. Ces femmes ont décrit les possibilités qui s'offraient à elles et les difficultés qu'elles rencontraient dans leur parcours de réintégration et elles ont évoqué les efforts qu'elles faisaient pour organiser lors d'une foire la vente de produits fabriqués par des personnes ayant souffert du conflit dans les zones les plus touchées par la violence. Cette forme de dialogue inédite a montré aux membres de la Commission qu'il était important qu'ils s'entretiennent directement avec les parties prenantes locales, comme, par exemple, des femmes ayant vécu un conflit ou des spécialistes du déminage, concernant les recommandations en matière de consolidation de la paix.

10. La Commission a continué de suivre le processus de réforme politique en Gambie. Le 15 juin, lors d'une réunion présidée par le Ministre canadien des affaires étrangères, le Ministre de la justice et le Ministre des finances et des affaires économiques de la Gambie ont mis en évidence les retombées de la COVID-19 sur le développement socioéconomique et sur les réformes politiques et transitoires en cours. En réponse aux informations communiquées par le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la justice lors d'une réunion tenue le 23 novembre, la Commission a encouragé le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour dégager un consensus sur le processus de révision constitutionnelle. Elle a salué le travail de la Commission vérité, réconciliation et réparations, qui avait repris ses audiences publiques le 12 octobre et, au moment de la réunion, avait été en contact avec plus de 35 000 Gambiens, y compris au sein de la diaspora. Elle s'est réjouie que le Gouvernement ait pris des mesures pour adopter officiellement la stratégie de réforme du secteur de la sécurité pour 2020-2024 et la stratégie de sécurité nationale, ce qui devait permettre de concrétiser la politique de sécurité nationale du pays. Elle a salué les efforts déployés par le Gouvernement pour permettre aux organisations de la société civile de participer activement aux tentatives de consolidation de la paix. À

cet égard, elle a pris acte des travaux importants réalisés par West Africa Network for Peacebuilding et par l'Association des organisations non gouvernementales en Gambie. Elle a salué le lancement des préparatifs en vue des élections et a encouragé le versement de contributions supplémentaires au panier de financement commun mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le cycle électoral 2020-2022. Dans des communiqués de presse distincts publiés après chaque réunion, les États Membres ont réitéré leurs préoccupations concernant l'incidence négative de la COVID-19 sur l'activité socioéconomique et ont suggéré de renforcer les partenariats entre l'ONU et les institutions financières internationales pour faire face à cette situation. La Commission a également reconnu la valeur des contributions que le Fonds pour la consolidation de la paix avait apportées au processus de réforme gambien et a encouragé la communauté internationale à maintenir son appui, à condition que le Gouvernement s'engage à mener ces réformes de manière inclusive et transparente.

11. Le 11 juin, la Commission a convoqué sa première réunion sur la région des Grands Lacs depuis 2017. Après avoir entendu les exposés de représentants de la région, d'institutions financières internationales, de l'ONU et du secteur privé, elle a salué les mesures prises sur les plans national et régional pour progresser dans les domaines clés de la consolidation de la paix décrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et notamment le renforcement de la coopération économique aux fins de la gestion des ressources naturelles. Elle s'est félicitée de la coordination des ripostes face à la COVID-19 aux niveaux régional et sous-régional et a appelé à la solidarité internationale pour endiguer la propagation du virus. Elle a dit qu'il importait d'accorder une attention prioritaire au rôle prépondérant des femmes et des jeunes, ainsi qu'à l'assainissement du climat des affaires afin que les petites et moyennes entreprises dynamiques de la région puissent donner tout leur potentiel. Le 4 novembre, elle s'est de nouveau réunie pour examiner le rôle joué par les femmes dans la consolidation de la paix et le développement au niveau régional. Cette réunion a fait suite à une série de consultations régionales que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs avaient organisées en juillet et en août afin d'éclairer l'intervention de la Commission dans la région. Des dirigeantes régionales, des représentantes de l'administration, des membres du conseil consultatif pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, des entrepreneuses et des femmes d'affaires, ainsi que des représentantes d'instances régionales, d'organisations de la société civile et d'organismes partenaires internationaux ont pris part aux consultations. La participation d'intervenantes venues d'horizons divers, y compris de femmes d'affaires, est une nouveauté bienvenue et une pratique dont la Commission avait préconisé l'adoption pour pouvoir entendre divers points de vue et conseils sur la manière de s'attaquer aux difficultés rencontrées dans la consolidation de la paix. Ces consultations ont donné lieu à des recommandations sur les mesures à prendre pour donner aux femmes et aux jeunes les moyens de s'affirmer comme des acteurs de la transformation sociale et économique, en particulier dans le contexte de la COVID-19, sur la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, ainsi que sur la promotion d'une réelle participation des femmes aux processus politiques et à la consolidation de la paix. La Commission s'est engagée à poursuivre sa collaboration avec les pays de la région des Grands Lacs et à continuer à plaider en faveur de la mobilisation de ressources pour les initiatives de consolidation de la paix et de développement dirigées par des femmes dans la région.

12. En ce qui concerne la Guinée-Bissau, la Commission a continué d'attirer l'attention de la communauté internationale et de promouvoir le dialogue sur les questions socioéconomiques pendant la période de transition post-électorale, ainsi

que dans la perspective de la réduction des effectifs du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et du transfert des tâches au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies, au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et à d'autres partenaires. Le 24 février, la Commission s'est réunie pour adopter officiellement un avis écrit qu'elle avait formulé à l'intention du Conseil de sécurité sur le mandat du BINUGBIS et l'appui au plan de transition des Nations Unies, en mettant l'accent sur l'apport d'une aide coordonnée et cohérente en vue de l'exécution des priorités nationales en matière de consolidation de la paix. Le 3 juin, le Président a informé la Commission de l'évolution de la situation politique en Guinée-Bissau et de son incidence sur la mise en œuvre du mandat du BINUGBIS et du plan de transition des Nations Unies. Ces questions ont été abordées le 24 juin, lors d'une réunion de suivi concernant l'incidence de la COVID-19 sur les priorités du pays en matière de consolidation de la paix, au cours de laquelle le Président a également fait rapport des entretiens virtuels qu'il avait eus avec les représentants de la Banque mondiale en Guinée-Bissau au sujet de l'adaptation des programmes de la Banque. En octobre, le Président a examiné les besoins à satisfaire et les difficultés rencontrées dans le domaine de l'aide au développement socioéconomique de la Guinée-Bissau avec des représentants de la Banque africaine de développement, du FMI, du Conseil des femmes facilitatrices de dialogue en Guinée-Bissau et du Conseil national de la jeunesse de Guinée-Bissau. Le 27 octobre, lors d'une réunion de suivi, le Président a informé la Commission de ces consultations et a invité des représentants de la Banque africaine de développement et des membres du Conseil des femmes à faire des exposés. Les membres se sont félicités du renforcement des partenariats avec des institutions financières internationales et ont souligné l'importance d'une participation concrète et réelle des femmes et des jeunes aux initiatives de consolidation de la paix. Ils ont rappelé le rôle vital joué par la Commission en tant que plateforme de coordination et d'harmonisation des activités d'appui aux priorités que s'est fixées la Guinée-Bissau en ce qui concerne la consolidation de la paix.

13. Le 9 septembre, la Commission a organisé une réunion virtuelle sur les répercussions de la COVID-19 dans le bassin du lac Tchad. Après avoir entendu les exposés donnés par le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et par des représentants de l'Union européenne, de l'ONU et de la société civile, les États Membres ont constaté que, même avant la pandémie, la sous-région était confrontée à de graves problèmes de sécurité et de développement et à des crises humanitaires. La Commission a reconnu l'importance de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram et a préconisé la fourniture d'une aide multipartenaire substantielle pour sa mise en œuvre, en particulier dans le contexte de la pandémie. Elle s'est félicitée des passerelles établies avec d'autres stratégies et initiatives, notamment la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, les projets du Fonds de consolidation de la paix et les initiatives de coopération Sud-Sud. Elle s'est engagée à promouvoir ces efforts, notamment en faisant davantage entendre la voix des bâtisseuses de la paix dans la région, qui souffrent de manière disproportionnée des conséquences de la COVID-19. Dans le cadre du suivi, le Président a adressé une déclaration écrite au Conseil de sécurité lors du débat public tenu le 17 septembre sur la question intitulée « Effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité ». Il y a souligné que la Commission jugeait indispensable d'atténuer les tensions et de régler les différends entre éleveurs et agriculteurs, qui s'étaient envenimés en raison de la dégradation de l'environnement dans le bassin du lac Tchad.

14. La Commission a œuvré pour que le Gouvernement libérien bénéficie d'une aide internationale continue et coordonnée et parvienne ainsi à une paix pérenne et à un

développement durable. L'accent a été mis sur les partenariats avec des institutions financières internationales, notamment l'accord quadriennal conclu au titre de la facilité élargie de crédit pour le Libéria mise en place par le FMI, afin que le pays puisse retrouver la stabilité macroéconomique et jeter les bases d'une croissance durable. Cet objectif est devenu plus important que jamais avec l'apparition de la pandémie de COVID-19. Le 15 avril, le Libéria a fait l'objet de la première discussion consacrée aux répercussions de la COVID-19 sur la consolidation de la paix dans un pays donné. Cette question est devenue le deuxième axe de collaboration de la Commission avec le Libéria, l'accent étant mis sur le rôle des femmes et des jeunes et leur participation à la riposte. Les effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les filles ont été mis en avant, notamment ses répercussions économiques particulièrement graves dans le secteur informel, ses effets néfastes sur la santé des femmes, la multiplication des violences de genre et le rôle majeur endossé par les femmes qui dispensent les premiers secours et prodiguent des soins non rémunérés. En mai et juin, la Présidente de la formation Libéria a effectué une visite virtuelle dans le pays et a organisé des réunions bilatérales avec des représentants du Gouvernement, de la Banque mondiale, du FMI et d'organismes de la société civile, dont des organisations de femmes. La Commission avait pour troisième priorité de continuer à pérenniser la paix dans le contexte du référendum constitutionnel et des élections sénatoriales prévues en décembre 2020. Le 12 novembre, la Présidente a convoqué une réunion dans le contexte des élections de 2020. Le Ministre libérien des affaires étrangères a souligné que le Gouvernement était déterminé à tenir des élections libres, justes, transparentes et pacifiques, qui contribueraient au maintien de la paix et au développement du pays. Il a notamment cité les efforts consentis pour garantir la participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés et pour lutter contre la violence faite aux femmes. Les participants à la réunion ont dit qu'il importait de fournir, à la demande du Gouvernement libérien, une aide internationale pour assurer la tenue d'élections pacifiques et transparentes et pour soutenir l'engagement continu du Libéria en faveur d'une paix pérenne et d'un développement durable. De nombreux participants ont attiré l'attention sur les préparatifs des élections générales de 2023 et ont pris note de l'évolution de la situation dans la sous-région et de l'aide essentielle offerte par des acteurs régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les donateurs ont été encouragés à verser des contributions supplémentaires au panier de financement commun du PNUD en amont des élections de décembre. La réunion a également été l'occasion de souligner qu'il fallait donner aux femmes des moyens d'agir et leur permettre de participer activement aux processus politiques, et encourager les démarches visant à résoudre les problèmes concernant les femmes et la paix et la sécurité, et notamment la lutte contre les violences faites aux femmes, un objectif qui continuera d'être poursuivi en 2021.

15. La Commission a poursuivi ses activités avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée lors d'une réunion organisée le 12 mai en présence de la Vice-Secrétaire générale pour examiner les faits nouveaux survenus récemment dans le pays, y compris les questions liées à la COVID-19. La Vice-Secrétaire générale a rendu compte de sa récente visite dans le pays, souligné le rôle de l'Initiative Spotlight menée par les Nations Unies et l'Union européenne pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et insisté sur le rôle de l'égalité des genres dans la consolidation de la paix, la réalisation du développement durable et la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Le Vice-Premier Ministre, le Ministre des affaires de Bougainville et le Ministre du dialogue et des consultations post-référendaires ont confirmé que le référendum de décembre 2019 avait été mené à bien et que des consultations post-référendaires étaient en cours. Ils ont énuméré les mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 et engagé la communauté internationale à soutenir leurs investissements dans le développement durable, en mettant

particulièrement l'accent sur l'avancement des femmes et la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. La Commission a encouragé la poursuite des consultations post-référendaires et salué les efforts déployés par le Gouvernement, avec l'aide de l'ONU, pour empêcher la propagation de la COVID-19. Plusieurs délégations se sont engagées à aider à mobiliser des ressources à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'engagement du Gouvernement à ne laisser personne de côté. La Commission a également salué le rôle joué par le Fonds pour la consolidation de la paix et noté que la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait manifesté le souhait de pouvoir en bénéficier à nouveau pour être en mesure de répondre aux besoins en ce qui concerne la consolidation de la paix à Bougainville et dans la région des Hautes-Terres.

16. Le 28 juillet, la Commission s'est penchée pour la première fois sur les îles du Pacifique, et plus particulièrement sur les conséquences de la COVID-19 sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Après avoir entendu des exposés présentés par des fonctionnaires des Nations Unies, la représentante du Pacifique auprès du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés et le Représentant permanent des Tuvalu en sa qualité de Président du Forum des îles du Pacifique, la Commission a exprimé ses préoccupations à propos des effets de la COVID-19 dans une région qui s'emploie à asseoir les progrès réalisés dans le domaine de la consolidation de la paix tout en faisant face à de graves problèmes socioéconomiques et aux effets néfastes des changements climatiques. La Commission a exprimé son soutien à l'action nationale et régionale visant à pallier les graves déficits de capacités causés par la pandémie, notamment l'initiative des dirigeants du Forum des îles du Pacifique consistant à invoquer la Déclaration de Biketawa. Depuis plus de dix ans, les dirigeants des îles du Pacifique sont préoccupés par la menace que les changements climatiques font planer sur la région. La Commission a fait part de son soutien aux efforts déployés par le Forum des îles du Pacifique et d'autres forums régionaux en faveur de la consolidation de la paix, du développement durable et de la riposte face aux effets de la COVID-19 et de la relance dans le Pacifique. Elle a salué l'action menée par le Fonds pour la consolidation de la paix pour combler les profondes lacunes en matière de financement des initiatives de consolidation de la paix dans la région.

17. Le 10 décembre, pour marquer la conclusion des activités menées avec la Sierra Leone en formation pays, le Gouvernement a présenté à la Commission un plan d'action, aligné sur le plan national de développement du pays, proposant une forme de coopération plus souple à l'avenir. La Commission a accueilli avec satisfaction le plan d'action et encouragé le Gouvernement à continuer de promouvoir et de renforcer l'application du principe de responsabilité par les institutions de l'État et leur transparence, ainsi que le contrat social entre les autorités et les citoyens. La Commission s'est engagée à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour mener à bien la mise en œuvre du plan d'action et donner aux femmes et les jeunes les moyens d'agir.

18. À la demande du Gouvernement fédéral somalien, après qu'il a été décidé que la Somalie pourrait à nouveau bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission s'est réunie le 2 décembre pour examiner les priorités et les difficultés relatives à la consolidation de la paix dans le pays. Elle a salué l'engagement en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix et de la réconciliation dont faisait preuve la Somalie dans son plan national de développement et son cadre de réconciliation nationale. La Commission a félicité la Somalie au sujet de l'amélioration des relations entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, de l'accord sur un modèle électoral, ainsi que des progrès réalisés en vue de faire en sorte que les parties prenantes somaliennes s'approprient le cadre de réconciliation nationale et la Charte des Somaliennes, ce qui permettrait d'adopter

une stratégie à plus long terme aux fins de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État dans le pays. La Commission s'est engagée à aider à mobiliser le soutien international en faveur des priorités nationales de consolidation de la paix et à appuyer la recherche de solutions à certains des problèmes les plus complexes qui pèsent sur la paix en Somalie. Elle s'est déclarée prête à étudier les possibilités de soutenir la mise en œuvre du cadre de réconciliation nationale et, à cet égard, a souligné le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix en Somalie.

19. Conformément à son engagement de longue date à l'appui de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, la Commission s'est réunie le 22 avril pour examiner les graves déficits de financement qui sont apparus dans la région en raison de la pandémie. Le 14 octobre, dans le prolongement de la déclaration du Président ([S/PRST/2020/2](#)), dans laquelle le Conseil de sécurité a encouragé l'UNOWAS et le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable à présenter des rapports annuels conjoints à la Commission sur les activités visant à renforcer l'action intégrée des Nations Unies au Sahel, la Commission a examiné l'évolution récente de la situation dans la région du Sahel et l'état de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Après des exposés de personnes venues de l'ONU et de la Banque mondiale ainsi que de la Coordonnatrice régionale de la Plateforme des femmes du Groupe de cinq pays du Sahel, la Commission a salué les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour mettre en œuvre la stratégie, notamment les orientations politiques de l'UNOWAS, le renforcement des capacités du groupe d'appui à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies basé à Dakar et le soutien de plus en plus important du Bureau de la coordination du développement. Conscients que les effets de la COVID-19 ont des conséquences socioéconomiques et pourraient annuler les progrès en matière d'égalité des genres, plusieurs États membres de la Commission ont souligné qu'un effort colossal était nécessaire pour empêcher des millions de Sahéliens de plonger dans une crise plus profonde et que les femmes devraient être au centre des efforts de relèvement et de consolidation de la paix. La Commission a également noté l'importance du rôle joué par les jeunes à cet égard et constaté que le financement du relèvement socioéconomique après la COVID-19 au Sahel offrait une occasion de promouvoir l'action de la communauté internationale en faveur des activités humanitaires, de développement et de paix. Les représentants du Groupe de cinq pays du Sahel ont demandé que l'attention se concentre encore plus sur leur programme d'investissements prioritaires et souligné la nécessité de renforcer la confiance des populations dans l'armée et les forces de sécurité, condition indispensable et préalable à l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et à l'amélioration de la résilience des communautés locales. Le Président a fait part des principaux éléments du débat dans la déclaration qu'il a faite au Conseil de sécurité lors de la réunion sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel tenue le 16 novembre. Il a relayé les recommandations des bâtisseuses de la paix et dirigeantes d'entreprise de la région, notamment leurs appels à un soutien plus important aux personnes en situation de vulnérabilité dans les régions les plus touchées par les conflits, qui souffrent également de l'insécurité alimentaire en raison des effets secondaires de la COVID-19, et leurs demandes d'amélioration de l'accès au crédit pour les femmes entrepreneuses, condition indispensable au développement durable dans la région. Le Président a également exprimé la préoccupation de la Commission concernant la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire dans certaines parties de la région, l'augmentation des déplacements, les inégalités sociales et économiques, la dégradation de l'environnement et les risques transfrontaliers, dont la présence de groupes armés illégaux et de groupes terroristes, le trafic d'armes légères et de petit calibre, les tensions accrues entre bergers et agriculteurs du fait de la transhumance, le niveau élevé du chômage des jeunes, les effets néfastes des changements climatiques, le manque d'égalité des genres et les niveaux records d'insécurité

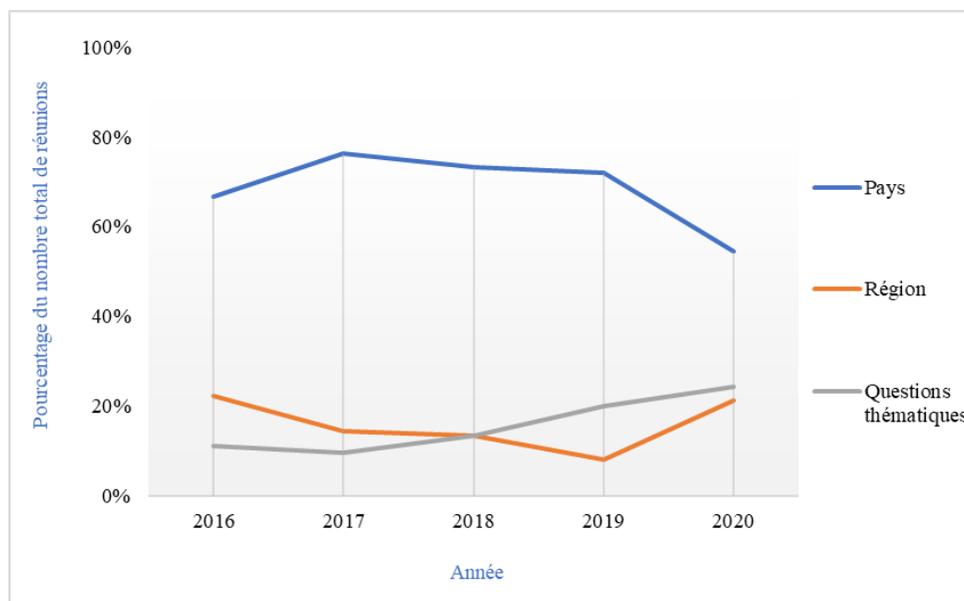
alimentaire signalés récemment, et souligné que toutes les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits devaient faire l'objet d'une enquête approfondie et que les responsables devaient être amenés à rendre des comptes.

B. Activités transversales et thématiques

20. La Commission a étendu ses travaux sur les questions transversales et thématiques depuis 2016, tout comme elle a multiplié les débats sur des questions propres à un pays ou à une région (voir la figure II ci-dessous). Les réunions consacrées à des pays spécifiques sont restées majoritaires (passant de plus de 60 % des réunions en 2016 à 50 % en 2020), et les réunions thématiques (à l'exclusion des réunions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020) et les réunions sur des questions régionales représentent chacune 25 % du total des réunions tenues en 2020. Il convient de noter que les activités de la Commission sur des questions thématiques et transversales comprennent également la mise en commun de bonnes pratiques et d'exemples propres à un pays ou à une région. En 2020, par exemple, les réunions thématiques du Fonds pour la consolidation de la paix ont comporté des exposés sur les priorités en matière de consolidation de la paix dans un certain nombre de pays et de régions, dont le Kirghizistan, la Bosnie-Herzégovine et le Soudan (en lien avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour).

Figure II

Réunions de la Commission de consolidation de la paix consacrées à des pays, des régions et des questions thématiques depuis 2016

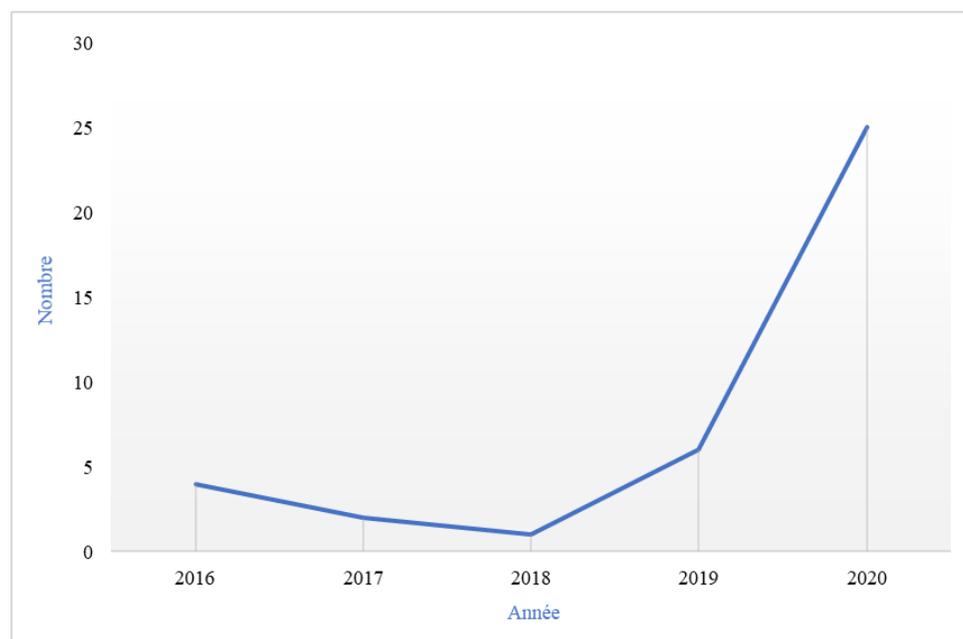


21. Conformément au cahier des charges défini pour l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, approuvé en octobre 2019, la Commission a organisé une série de consultations à l'intention de l'ensemble des États Membres de l'ONU, des entités concernées du système des Nations Unies, des représentants de la société civile et des experts indépendants, en vue de contribuer au volet formel de l'examen du dispositif. Les consultations, qui ont repris les priorités de consolidation de la paix définies dans le cadre des concertations thématiques, régionales et par pays menées par la Commission depuis l'adoption de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale

et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, reposaient sur le primat de la prise en main des processus de consolidation de la paix par les pays et ont porté notamment sur la consolidation de la paix dans les contextes de transition des Nations Unies, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, la concertation à l'échelle du système des Nations Unies et l'importance du renforcement des institutions ainsi que du financement et des partenariats pour la consolidation de la paix. Dans une lettre datée du 2 juillet 2020 (A/74/935-S/2020/645), la Commission a communiqué au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité ainsi qu'au Secrétaire général les principaux éléments qui sont ressortis des consultations, notamment les axes de progrès, les problèmes restants et les recommandations à examiner au cours du volet formel de l'examen.

22. Au cours de la période considérée, qui a coïncidé avec le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la Commission a intensifié ses efforts en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, conformément aux engagements énoncés dans sa stratégie relative aux questions de genre. Elle s'est efforcée de promouvoir la prise en compte des questions de genre dans les activités de consolidation de la paix en menant des échanges plus systématiques avec les bâtisseuses de la paix² et en intégrant davantage les aspects de la consolidation de la paix liés au genre dans ses analyses et ses conseils. Comme indiqué dans la figure III ci-dessous, le nombre de bâtisseuses de la paix qui ont présenté des exposés à la Commission a considérablement augmenté, passant de 6 en 2019 à un nombre record de 25 en 2020.

Figure III
**Exposés présentés à la Commission de consolidation de la paix
par des bâtisseuses de la paix depuis 2016**



² Aux fins du présent rapport, on entend par « bâtisseuses de la paix » les représentantes des organisations de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire ou des groupes de réflexion et les expertes indépendantes qui organisent les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix dans les pays et régions concernés par les travaux de la Commission ou qui y contribuent.

23. Tout au long de l'année, la Commission a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude quant aux effets néfastes de la COVID-19 en ce qui concerne les inégalités socioéconomiques et les inégalités de genre dans les pays et les régions qui relèvent de son champ d'action, ainsi que sur les difficultés et les menaces supplémentaires qui pèsent sur les bâtisseuses de la paix. Lors de nombreuses réunions de la Commission, les États Membres ont constaté que, pendant la pandémie, on observe une recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier, et que les femmes dans les situations de consolidation de la paix sont également exposées à une insécurité économique croissante du fait de leur surreprésentation dans le secteur informel et du fardeau accru du travail non rémunéré et des travaux domestiques. Lors des réunions de la Commission tout au long de l'année et des consultations concernant les répercussions de la pandémie sur les activités de consolidation de la paix dans divers pays et régions, les États Membres ont entendu les préoccupations des bâtisseuses de la paix sur la façon dont les effets de la COVID-19 ont, par endroits, affaibli la capacité des femmes de participer activement aux programmes communautaires et aux processus de prise de décisions en matière de paix et de sécurité. La Commission a noté que le Fonds pour la consolidation de la paix avait dépassé l'objectif fixé par le Secrétaire général, consistant à allouer 15 % des fonds destinés à la consolidation de la paix aux programmes favorisant l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, cette proportion ayant même atteint 40 % en 2018 – une première pour un fonds des Nations Unies – et à maintenir ce niveau tout au long de l'année 2020. La Commission a examiné les aspects de la consolidation de la paix liés au genre pendant la phase informelle de l'examen de 2020 et formulé des conseils en la matière dans la lettre datée du 2 juillet 2020 adressée au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission (A/74/935-S/2020/645).

24. Ces messages ont été réitérés lors de la réunion de la Commission tenue le 2 octobre sur le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et le renforcement des liens entre les femmes et la paix et la sécurité ainsi que la consolidation et la pérennisation de la paix. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de genre adoptée en 2016 et sur sa contribution globale au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, sur la base d'un rapport d'examen préparé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) avec l'aide d'une experte indépendante³. Le débat, qui portait sur l'écart entre les aspirations normatives et le respect des engagements mondiaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, a abouti à la formulation de recommandations spécifiques sur les solutions permettant de réduire cet écart. Compte tenu des avis recueillis sur la stratégie relative aux questions de genre, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et ONU-Femmes ont élaboré un plan d'action assorti d'indicateurs mesurables pour suivre la mise en œuvre de la stratégie. Au moment de l'établissement du présent rapport, le plan devait encore être approuvé par les membres de la Commission.

25. Le 11 février, la Commission a tenu une réunion sur la jeunesse, la paix et la sécurité afin d'explorer les moyens de contribuer davantage à la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Des représentants de la jeunesse de Bosnie-Herzégovine, du Kirghizistan et de Sierra Leone ont été invités à prendre la parole et à évoquer leurs expériences en ce qui concerne la consolidation de la paix

³ Disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org/peacebuilding/files/documents/review_report_of_the_pbc_gender_strategy_implementation.pdf.

pour compléter les exposés faits par des responsables venus de l'ONU. Leurs remarques ont été suivies par des interventions de représentants des missions permanentes concernées à New York, qui ont présenté des stratégies et des plans nationaux en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité. La délégation de l'Union européenne était accompagnée d'un groupe de représentants de la jeunesse qui contribuaient activement à la réalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité en Europe. Les pays qui collaborent avec la Commission ont également participé au débat et fait part de leurs expériences. La Commission a souligné qu'il importait de promouvoir une plus grande inclusion pour permettre aux jeunes bâtisseurs de la paix de participer aux processus de décision qui les concernent. Elle a aussi souligné la nécessité d'associer véritablement des représentants de la jeunesse aux coalitions et aux partenariats visant à soutenir les initiatives et les processus de consolidation de la paix. À la suite de la réunion, et en application de la résolution 2419 (2018) du Conseil de sécurité, la Commission a présenté un document dans lequel figuraient des conseils adressés au Conseil de sécurité en vue du débat public sur la jeunesse, la paix et la sécurité du 27 avril 2020 et mettant en relief le besoin de financement adéquat pour donner aux jeunes les moyens de réaliser leur potentiel en tant que moteur d'un changement positif. À cet égard, la Commission a salué les mesures proactives prises par le Fonds pour la consolidation de la paix afin d'appuyer les contributions essentielles des jeunes à la consolidation de la paix aux niveaux local et national.

26. Dès le début de la pandémie, la Commission a servi de forum pour examiner les solutions qui permettraient d'atténuer les répercussions de la COVID-19 sur le développement et la consolidation de la paix dans les pays dont elle s'occupe. Comme indiqué plus haut, la Commission a créé un espace permettant aux dirigeants nationaux et régionaux, dans les contextes de consolidation de la paix relevant de son mandat, de mettre en commun leurs expériences et de solliciter de l'aide pour les mesures visant à reconstruire en mieux après la pandémie. Lors de réunions thématiques concernant les effets de la COVID-19 sur la consolidation et la pérennisation de la paix et la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, tenues respectivement les 8 avril et 5 juin, la Commission a relayé l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et d'une action urgente dans le cadre de son plan de réponse socioéconomique en vue de lutter contre la pandémie et de réaliser les priorités nationales, y compris la fourniture de services de base. La Commission a exprimé son soutien à la résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité ainsi que sa préoccupation quant à l'incidence que pourrait avoir la COVID-19 sur les pays touchés par des conflits, et examiné les moyens d'adapter les réponses socioéconomiques à la COVID-19 aux priorités de consolidation de la paix définies au niveau national, en accordant une attention particulière à la résilience des communautés, à l'innovation sociale et à la protection et à l'autonomisation des personnes en situation de vulnérabilité. Il faudrait également renforcer les partenariats, en particulier avec les organisations régionales, les institutions financières internationales et les organisations de la société civile. Le Président de la Commission a présenté au Conseil économique et social, lors de son débat consacré à la gestion du 21 juillet, les enseignements tirés de l'expérience de la Commission s'agissant de faire face aux problèmes économiques et sociaux auxquels se heurte la consolidation de la paix dans les pays africains inscrits à son ordre du jour. Il a souligné qu'il fallait d'urgence aider les pays à renforcer et à préserver leurs capacités de lutte contre la pandémie tout en continuant à les accompagner dans la réalisation de leurs priorités nationales de consolidation de la paix et de développement à moyen et long terme, en tenant pleinement compte des plus vulnérables, des femmes et des jeunes. Les éléments clés de ces délibérations ont été communiqués au Conseil de sécurité le 22 juillet lors d'un dialogue interactif informel entre les deux organes concernant les incidences de la COVID-19 sur la consolidation et la pérennisation de

la paix dans les pays touchés par un conflit. Dans ses remarques prononcées lors de la visioconférence publique du Conseil de sécurité sur les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix, tenue le 12 août, le Président a rappelé que la seule façon de faire face à la crise était de renforcer les partenariats et le financement. Le 19 novembre, la réunion annuelle conjointe de la Commission et du Conseil économique et social a été tenue sur le thème de la promotion de la solidarité mondiale et des mesures visant à lutter contre la COVID-19 et ses incidences socioéconomiques en tenant compte des situations de conflit, afin de dégager des possibilités d'action coordonnée et cohérente, en mettant l'accent sur le financement du développement durable et de la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit. Les membres du Conseil économique et social et de la Commission ont souligné qu'il fallait mettre en place des ripostes à la pandémie dirigées par les pays et ouvertes à tous, sur la base du principe de solidarité mondiale et en gardant à l'esprit le rôle important de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans la lutte contre les effets de la pandémie.

27. Depuis les 14 et 15 janvier à Carthagène (Colombie) et tout au long de l'année, la Commission n'a cessé de demander des ressources adéquates, prévisibles et durables pour la consolidation de la paix, qui sont devenues d'autant plus nécessaires du fait que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités et les vulnérabilités, en particulier dans les zones touchées par des conflits. Les travaux de la Commission sur le financement de la consolidation de la paix ont abouti à l'organisation de sa session annuelle le 2 novembre sur ce thème. À la suite des exposés du Secrétaire général et des représentants du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque africaine de développement, du Groupe de la Banque mondiale, du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix et du secteur privé, les États Membres se sont inquiétés de la forte augmentation de la pauvreté dans le monde en raison de la pandémie et de ses conséquences socioéconomiques et ont souligné la nécessité de veiller à ce que les efforts de promotion de la croissance économique comprennent également des mesures visant à réduire les inégalités. La Commission a souligné que la promotion de la consolidation de la paix au niveau mondial est une responsabilité collective qui incombe à la communauté internationale et encouragé une action cohérente des Nations Unies à l'appui des priorités nationales en matière de consolidation de la paix, fondée sur des partenariats constructifs avec les institutions financières internationales, la société civile et, le cas échéant, le secteur privé. La Commission a souligné qu'il faudrait mettre en commun les flux de financement dans l'esprit des bonnes pratiques de donation relatives à la consolidation de la paix afin de renforcer la cohérence et la coordination, et assurer un suivi plus régulier du financement des activités de consolidation de la paix. Elle a appelé à une étude plus approfondie des modes de financement novateurs, tout en soulignant également le besoin de contributions volontaires supplémentaires de la part des États Membres, notamment pour permettre aux femmes entrepreneuses de réaliser leur potentiel en tant que chefs d'entreprise, condition nécessaire pour aider les communautés à tracer leur propre voie vers la stabilité et le développement à long terme. La Commission a déploré la situation désastreuse du Fonds pour la consolidation de la paix et encouragé tous les États Membres de l'ONU à envisager d'y contribuer. Le Président de la Commission a annoncé que le Ministre des affaires étrangères du Canada coprésiderait une conférence ministérielle de reconstitution des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix à la mi-janvier 2021.

III. Vers une Commission de consolidation de la paix plus souple et plus efficace

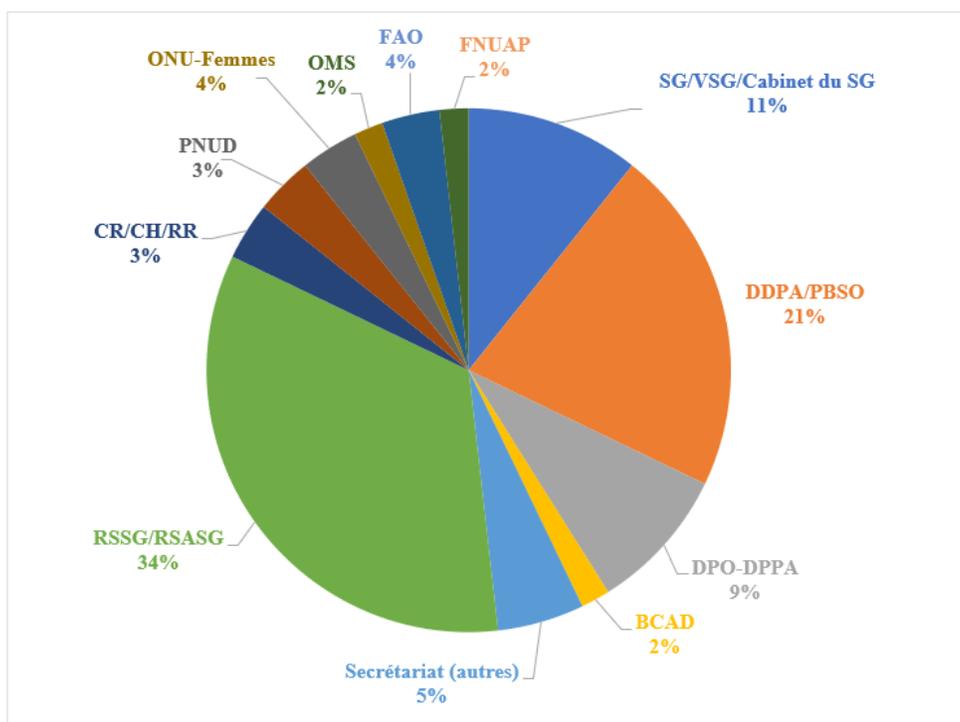
A. Le rôle de lien de la Commission

28. À sa quatorzième session, la Commission a continué de rechercher les moyens de renforcer son rôle consultatif et d'intermédiaire auprès de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et son rôle de lien entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, la Commission a fourni des conseils à 12 occasions au total en 2020, dans des lettres et des exposés officiels lors de séances du Conseil et de dialogues interactifs informels sur des questions propres à certains pays et des questions thématiques (voir les sections précédentes sur la collaboration avec des pays et les activités thématiques), notamment la pandémie de COVID-19. La Commission a également fait part de ses conseils sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020 dans ses lettres du 6 avril et du 2 juillet 2020 adressées au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Ses activités de collaboration avec le Conseil économique et social, présentées plus haut, étaient centrées sur l'incidence de la pandémie sur le développement socioéconomique et la consolidation de la paix dans les pays et les régions relevant de son mandat.

B. Promotion de la cohérence de l'action du système des Nations Unies

29. La Commission s'est félicitée des synergies et de l'amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies, compte tenu de l'importance d'un soutien cohérent dans les situations de transition et de conflit, et a souligné qu'il fallait continuer à mesurer l'incidence des réformes pertinentes du système des Nations Unies sur les résultats de l'Organisation à cet égard. En 2020, comme indiqué dans la figure IV ci-dessous, les représentantes et représentants spéciaux et spéciaux adjoints du Secrétaire général étaient les plus nombreux parmi les personnes venues de l'ONU à être invités à s'exprimer, ce qui montre l'importance que la Commission accorde aux voix des responsables sur le terrain.

Figure IV
Répartition des personnes venues de l'ONU qui ont été invitées à présenter un exposé aux réunions de la Commission de consolidation de la paix en 2020



Abréviations : BCAD : Bureau de la coordination des activités de développement ; CR/CH/RR : Coordonnatrices et coordonnateurs résidents/Coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires/Représentantes et représentants résidents ; DPO-DPPA : Département des opérations de paix-Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; DPPA/PBSO : Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix/Bureau d'appui à la consolidation de la paix ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; OMS : Organisation mondiale de la Santé ; RSSG/RSASG : Représentantes et représentants spéciaux du Secrétaire général/Représentantes et représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général ; SG/VSG/Cabinet du SG : Secrétaire général/Vice-Secrétaire générale/Cabinet du Secrétaire général.

30. Tout au long de l'année, la Commission a insisté sur le fait qu'il importait de continuer à apporter un soutien interpilliers aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies sur le terrain, tout en reconnaissant que chaque pilier avait sa valeur intrinsèque et son mandat spécifique. Dans la lettre du Président de la Commission datée du 2 juillet 2020 (A/74/935-S/2020/645), la Commission a demandé que l'on poursuive le travail pour unifier les efforts des Nations Unies sur le terrain et que l'on vérifie si et comment l'amélioration de l'effort d'analyse et de planification avait permis au système d'être mieux à même d'obtenir les résultats voulus sur le terrain. En outre, elle s'est engagée à jouer le rôle d'organisateur et de plateforme pour de telles discussions.

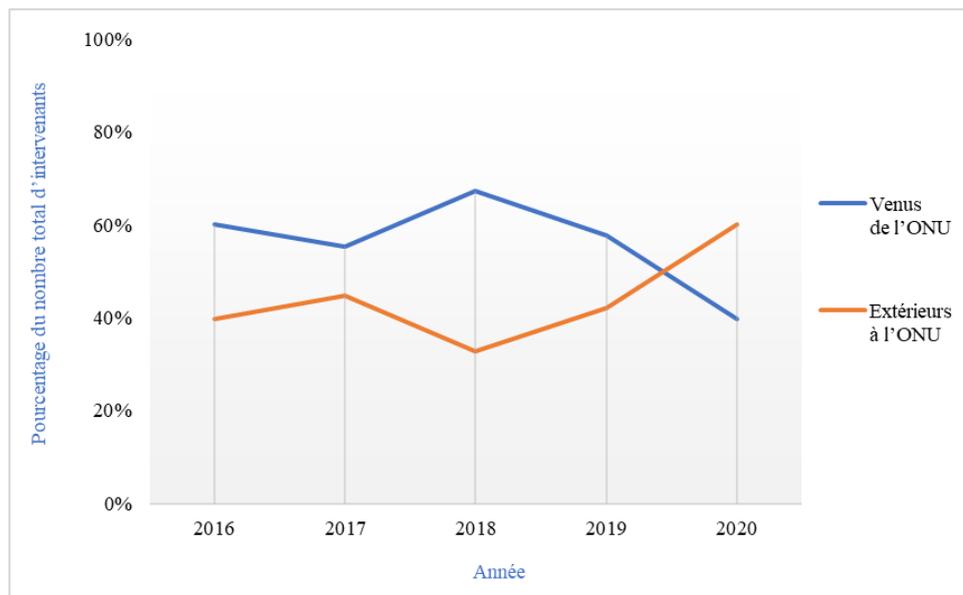
C. Promotion des partenariats

31. La Commission a continué d'utiliser son rôle fédérateur pour favoriser des partenariats plus solides avec les parties prenantes concernées. Comme le montre la figure V ci-dessous, le nombre de personnes venues de l'ONU qui ont présenté des

exposés aux réunions de la Commission en 2020 a légèrement diminué par rapport aux années précédentes, ce qui a permis à la Commission de se concerter plus étroitement avec davantage d'interlocuteurs extérieurs à l'Organisation.

Figure V

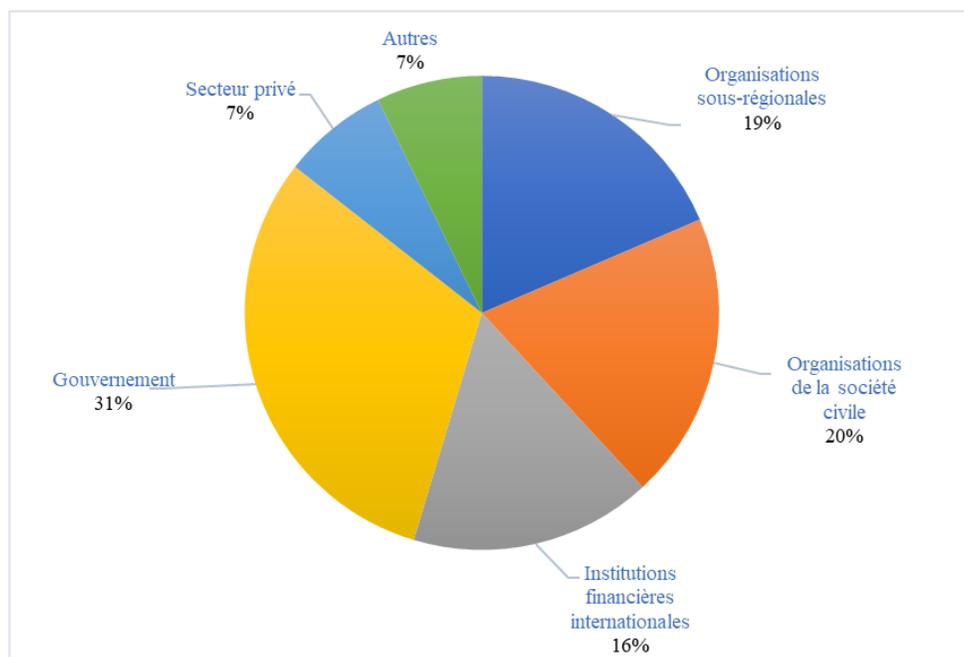
Personnes venues de l'ONU et personnes extérieures à l'ONU ayant présenté des exposés aux réunions de la Commission de consolidation de la paix depuis 2016



32. En 2020, les partenaires extérieurs au système des Nations Unies qui ont présenté des exposés lors des réunions de la Commission (voir la figure VI) étaient des représentants des administrations nationales et locales, d'organisations régionales et sous-régionales (CEDEAO, CEEAC, Commission du bassin du lac Tchad, Communauté d'Afrique de l'Est, Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Forum des îles du Pacifique, Groupe de cinq pays du Sahel, Union africaine, Union du fleuve Mano, Union européenne), d'organisations de la société civile, d'institutions financières internationales (Banque africaine de développement, Banque mondiale, FMI) et d'entreprises du secteur privé⁴. Des représentants du milieu universitaire et de groupes de réflexion ainsi que des experts indépendants ont également présenté des exposés (rubrique « Autres » dans la figure VI ci-dessous).

⁴ Les interventions des partenaires qui ont pris la parole dans l'assistance ne sont pas incluses dans ces données.

Figure VI
Répartition des personnes extérieures à l'ONU qui ont été invitées à présenter un exposé aux réunions de la Commission de consolidation de la paix en 2020



33. Qu'ils aient été invités à s'exprimer depuis la tribune ou qu'ils aient simplement pris la parole dans l'assistance, les représentantes et représentants de l'Union africaine ont continué de chercher à participer davantage aux débats de la Commission sur des pays, des régions et des questions thématiques. Le 23 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission ont tenu une réunion consultative informelle pour examiner les moyens de renforcer la coopération aux fins de la consolidation de la paix en Afrique. Dans une déclaration commune à la presse publiée à l'issue de cette réunion, les membres du Conseil et de la Commission ont constaté les difficultés sans précédent posées par la pandémie de COVID-19 dans les pays et régions concernés par les travaux de la Commission et noté le rôle crucial joué par les femmes et les jeunes pour y faire face. Ils ont pris acte de la position commune africaine sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU en 2020, approuvée par le Conseil, appelé à la complémentarité entre les mécanismes de financement de l'Union africaine et de l'ONU et sollicité un appui aux efforts de reconstruction et de développement post-conflit menés et pris en charge par l'Union africaine et, à cet égard, se sont félicités de la création du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, une mesure positive pour faire progresser la mise en œuvre des stratégies de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine en Afrique. Ils ont salué le large soutien de l'ONU à l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes en Afrique », notamment au moyen d'initiatives complémentaires du Fonds pour la consolidation de la paix, et appelé à mettre davantage l'accent sur les initiatives de consolidation de la paix menées par les femmes et les jeunes africains.

34. Tout au long de l'année, la Commission a appelé à plusieurs reprises à un renforcement des partenariats entre l'ONU et les institutions financières internationales, notamment en tant que priorité pour mieux faire face aux incidences de la COVID-19 dans les contextes de consolidation de la paix. À cet égard, les membres de la Commission ont été informés des initiatives de l'ONU visant à

accélérer le soutien aux activités communes de l'ONU et de la Banque mondiale en matière d'évaluation et d'analyse des risques. La Commission s'est félicitée de la présence accrue de représentants de la Banque africaine de développement, du FMI et de la Banque mondiale, qui ont été invités à s'exprimer depuis la tribune ou à prendre la parole dans l'assistance.

D. Renforcement des synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix

35. La Commission a continué de renforcer les synergies avec le Fonds pour la consolidation de la paix et d'améliorer la transmission de l'information entre le Fonds et la Commission, en invitant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Président du Groupe consultatif du Fonds à lui rendre compte régulièrement des travaux du Fonds lors des réunions de la Commission et en invitant les pays recevant un financement, en particulier ceux dont le Secrétaire général a déclaré qu'ils remplissaient les conditions requises, à informer la Commission de leurs priorités, progrès et difficultés en matière de consolidation de la paix. Elle a ainsi pu suivre de près le Fonds et en apprécier la souplesse quand il s'est agi de lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19 sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

E. Règlement intérieur et méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix

36. La Commission a poursuivi l'examen de son règlement intérieur provisoire et de ses méthodes de travail entamé à sa dixième session en vue de rendre son action plus souple et plus efficace. À cet égard, s'appuyant sur les recommandations figurant à l'annexe de son rapport sur les travaux de sa treizième session ([A/74/668-S/2020/80](#)), elle a tenu plusieurs consultations d'experts qui ont permis de formuler une recommandation figurant dans l'annexe du présent rapport.

IV. Un programme tourné vers l'avenir

37. En attendant les demandes de suivi des États Membres concernés, la Commission devrait maintenir, lors de sa quinzième session, un niveau d'engagement analogue à celui de 2020. Autrement dit, elle devrait appuyer en 2021 les efforts de consolidation de la paix dans au moins 15 pays et régions, comme en 2020, en tenant compte des contraintes de diversité géographique. Elle devrait également maintenir son engagement concernant des questions thématiques et transversales, notamment les femmes et la paix et la sécurité ; les jeunes et la paix et la sécurité ; l'incidence de la COVID-19 sur la consolidation de la paix ; le financement de la consolidation de la paix ; le rôle déterminant du renforcement des institutions. Toutefois, pour maintenir ou étendre ce programme de travail substantiel en 2021, le Secrétariat devra disposer de ressources suffisantes, y compris un nombre suffisant de postes d'administrateurs au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de sorte qu'il puisse assurer le secrétariat de la Commission.

38. La prochaine session offrira à la Commission de nouvelles possibilités de poursuivre l'application des résolutions sur la consolidation et la pérennisation de la paix, l'objectif étant qu'elle continue à améliorer ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement. En ce qui concerne sa fonction de conseil, la Commission continuera d'étudier les moyens d'établir un dialogue plus régulier avec l'Assemblée générale, notamment avec son comité spécial des opérations de maintien de la paix. Elle continuera également de fournir au Conseil de sécurité des conseils ciblés en

temps voulu sur des questions qui l'intéressent, en fonction de ses engagements (pays, régions et thèmes). En ce qui concerne son rôle de liaison, elle continuera de favoriser une plus grande cohérence au sein du système des Nations Unies, notamment entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. À cet égard, elle poursuivra sa collaboration avec le Conseil économique et social dans les domaines de la consolidation de la paix et du développement, en tenant dûment compte des conséquences socioéconomiques de la COVID-19 dans les pays touchés par un conflit. En ce qui concerne sa fonction de rapprochement, elle continuera d'étudier les moyens de favoriser des partenariats plus solides avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations de la société civile et, s'il y a lieu, le secteur privé, afin d'apporter une aide aux pays touchés par un conflit. Elle continuera de jouer son rôle fédérateur et de remplir sa fonction de conseil pour offrir aux bâtisseuses de la paix de différents contextes un espace où partager leurs expériences et mettre en commun leurs compétences. Comme convenu lors de sa réunion du 21 octobre sur les femmes et la paix et la sécurité, elle rendra régulièrement compte de l'exécution de sa stratégie relative aux questions de genre. Conformément à celle-ci, elle prendra davantage en considération les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans tous ses débats thématiques, nationaux et régionaux, ainsi que lors de ses visites sur le terrain, et continuera de renforcer le dialogue avec les bâtisseuses de la paix.

Annexe

Méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix

On trouvera dans la présente annexe des recommandations concernant des objectifs et résultats considérés comme relevant des bonnes pratiques et pouvant être appliquées de manière informelle. Elles sont assorties d'exemples pertinents et de listes de mesures supplémentaires dont la mise en place pourrait contribuer à accroître l'efficacité et la souplesse de l'action de la Commission. Celle-ci peut prendre ces mesures sans devoir modifier son règlement intérieur provisoire et sans outrepasser le mandat qu'elle tient de ses résolutions fondatrices, à savoir la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi que de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité. L'examen des méthodes de travail de la Commission est un processus continu et ce document informel sera revu périodiquement à l'occasion des rapports annuels de la Commission, afin d'évaluer l'apport des recommandations aux travaux de la Commission.

Recommandations

1. **Direction** : la Commission devrait améliorer la continuité de la présidence et de la vice-présidence.

Mesures :

I. En application des paragraphes 5 de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, dans lesquelles ces organes ont engagé la Commission à améliorer la continuité de la présidence et de la vice-présidence, et faisant fond sur la pratique établie selon laquelle le Président sortant assure la vice-présidence, assurant ainsi la continuité et l'appui à la direction, la Commission devrait continuer de réfléchir aux moyens de renforcer encore la continuité de la présidence et de la vice-présidence. Aucun arrangement officieux ne devra préjuger de la modification de la composition de la Commission, qui a lieu tous les deux ans et suit le principe de roulement régional de la présidence, comme le prévoit l'annexe I de son règlement intérieur provisoire. La décision de recommander un candidat pour chaque poste reste une prérogative des groupes régionaux, appelant une décision du Comité d'organisation.

II. Dans le cadre de l'organisation et de la tenue de ses réunions, la Commission devrait s'appuyer davantage sur la vice-présidence, en consultation avec la présidence.

Exemples de bonnes pratiques : le Président sortant a assuré la vice-présidence, ce qui a permis d'assurer la continuité et d'apporter un soutien au nouveau président. Les Vice-Présidents ont aidé le Président en conduisant plusieurs réunions.

2. **Modalités d'action de la Commission** : même si la valeur des travaux accomplis par la Commission, dans toutes ses configurations et lors de réunions, est pleinement reconnue, celle-ci devrait continuer d'envisager des modalités d'action plus souples et variées, dans les limites de son mandat, notamment d'accorder un rôle plus actif au Comité d'organisation.

Mesures :

I. La Commission devrait recourir davantage au Comité d'organisation pour tenir des débats sur différents thèmes, pays ou régions, avec l'accord de tous les pays concernés, conformément à ses résolutions fondatrices. À l'occasion des débats régionaux, toute référence à la situation d'un pays se fera avec l'accord de celui-ci, et les membres de la Commission en seront informés.

II. Il faudrait promouvoir une Commission « à géométrie variable », où la nature, la portée et la durée des travaux se décident au cas par cas, avec l'accord de tous les pays concernés et de ses États membres, pour renforcer son efficacité et sa souplesse, et, selon qu'il convient, promouvoir sa mission d'aide à la mise en œuvre des priorités des gouvernements partenaires en matière de consolidation de la paix.

III. Il faudrait renforcer le rôle fédérateur de la Commission en invitant d'autres partenaires à participer à ses réunions, avec l'accord du pays faisant l'objet d'un examen et des membres de la Commission. Il pourrait s'agir d'États Membres qui ne sont pas membres du Comité d'organisation, de représentants d'entités compétentes du système des Nations Unies, d'institutions financières internationales, d'organisations régionales et sous-régionales, d'organisations de la société civile, notamment d'organisations de jeunes et de femmes, et, s'il y a lieu, de sociétés privées.

Exemples de bonnes pratiques : les réunions de la Commission sur le Burkina Faso, la Colombie, la Gambie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Somalie ; les débats régionaux sur l'Afrique de l'Ouest, le Sahel, les Grands Lacs et le bassin du lac Tchad ; la réunion avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ses réunions sur les femmes et la paix et la sécurité ; les réunions sur les thèmes des incidences de la COVID-19 sur la consolidation et le pérennisation de la paix et de la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19 ; les consultations sur les contextes de transition des Nations Unies, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, l'engagement à l'échelle du système des Nations Unies et l'importance du renforcement des institutions et du financement et des partenariats pour la consolidation de la paix, qui ont eu lieu en préparation de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020.

3. **Rôle des membres de la Commission :** la composition de la Commission est très diverse, puisqu'elle compte sept membres de l'Assemblée générale, sept membres du Conseil de sécurité, sept membres du Conseil économique et social, cinq membres choisis parmi les 10 principaux pays fournisseurs de contingents et cinq membres choisis parmi les 10 principaux contributeurs financiers. Une participation accrue et plus cohérente de tous les membres de la Commission renforcerait donc son efficacité.

Mesures :

I. La Commission devrait tirer meilleur parti des vues des organes qui élisent ou désignent ses membres : outre les intérêts spécifiques des pays, les États Membres élus par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social sont engagés à faire part des vues de ces organes lors des débats de la Commission. Par exemple, les membres pourraient donner des avis sur les méthodes de travail de l'organe qu'ils représentent et mettre l'accent sur des questions thématiques dont ceux-ci débattent, afin de contribuer aux travaux de la Commission et de renforcer les synergies entre celle-ci et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les organes subsidiaires compétents, tout en respectant le mandat de chaque organe. Les membres choisis parmi les principaux fournisseurs de contingents et les

principaux contributeurs financiers sont également encouragés à renforcer les synergies entre ces deux groupes et la Commission.

II. Les membres devraient rendre compte à l'organe qu'ils représentent des activités de la Commission dans les domaines prioritaires intéressant ses propres travaux et devraient promouvoir la consolidation et la pérennisation de la paix. Ils renforceraient ainsi la visibilité de la Commission et permettraient de mieux faire connaître ses travaux. De même, l'élaboration d'un programme de travail solide (voir la recommandation 4 ci-dessous) et un résumé régulier des résultats obtenus pourraient améliorer la transmission de l'information entre la Commission et l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

III. Les membres de la Commission devraient participer activement aux travaux engagés par la présidence et la vice-présidence et leur apporter un appui, tout en évitant le chevauchement des tâches et en renforçant l'idée d'une Commission unique.

IV. La Commission pourrait étudier la possibilité de nommer des coordonnateurs informels pour ses relations avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, comme elle l'a fait avec le Conseil de sécurité, en s'appuyant sur l'expérience qu'elle a acquise dans ce cadre. Elle pourrait également envisager de nommer des coordonnateurs informels pour ses relations avec les pays fournisseurs de contingents et les contributeurs financiers.

Exemples de bonnes pratiques : la session annuelle de la Commission, tout comme d'autres réunions, est un bon exemple de la manière dont elle a rassemblé différents partenaires du système des Nations Unies et de l'extérieur, notamment des représentants de la société civile. Les débats sur les dimensions régionales de la consolidation de la paix ainsi que ceux consacrés à un pays ou à un thème précis ont vu la participation de représentants des départements compétents de l'ONU et d'organisations de la société civile. La nomination d'un coordonnateur informel des relations entre la Commission et le Conseil de sécurité a aidé la Commission à prendre la mesure de son rôle consultatif. Les États Membres, en collaboration avec le Président, ont préparé et mené divers débats thématiques.

4. **Programme de travail** : la Commission devrait établir un programme de travail plus solide et à plus long terme, permettant à davantage d'États Membres de participer à ses réunions.

Mesures :

I. La Commission devrait adopter un programme de travail annuel fondé sur le projet de programme d'action figurant dans son rapport annuel, dans lequel on retrouverait ses priorités relatives à des pays, régions et thèmes particuliers. Le programme de travail devrait comprendre un calendrier annuel provisoire. À la moitié de chaque mois, le Président ferait circuler le calendrier provisoire pour le mois suivant et recueillerait les avis et suggestions des membres de la Commission. Le cas échéant, des réunions non prévues pourraient y être ajoutées, en prévoyant un délai suffisant pour l'organisation.

II. Le programme de travail devrait être coordonné avec le calendrier des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, surtout dans le cas d'activités où la Commission peut être amenée à jouer un rôle consultatif, notamment lorsque le Conseil de sécurité lui demande de l'aide pour définir une vision à long terme propice à la pérennisation de la paix lors de la création, de l'examen ou de la réduction du

mandat d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale (voir [S/PRST/2017/27](#)). Dans cette perspective, la Commission devrait organiser son programme de travail de manière à renforcer son rôle consultatif.

III. Le programme de travail devrait comprendre des échanges plus réguliers entre la Commission et les organisations régionales et sous-régionales.

IV. Le programme de travail devrait inclure des réunions ciblées permettant à différents pays (bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix ou ayant fait une demande en ce sens) d'échanger sur leurs plans en matière de consolidation de la paix.

V. La date et le thème de la session annuelle de la Commission devraient être définis longtemps à l'avance pour encourager les États Membres à y dépêcher des représentants basés dans leurs capitales respectives.

VI. Les visites sur le terrain devraient figurer dans le programme de travail et les notes de cadrage y relatives devraient être distribuées au moins une semaine avant la visite.

Exemple de bonne pratique : il est utile de distribuer au plus tôt les plans de travail mensuels de la Commission pour qu'elle soit mieux à même d'adapter ses travaux au calendrier du Conseil de sécurité et pour faciliter la participation des États Membres.

5. **Rôle de liaison :** dans les résolutions [70/262](#) et [2282 \(2016\)](#), l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont souligné l'importance de la Commission pour ce qui est de promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation et de la pérennisation de la paix et notamment de faire le lien entre les principaux organes et les entités compétentes des Nations Unies. Ils se sont également dits conscients que le développement, la paix et la sécurité et les droits humains étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement.

Mesures :

I. La Commission devrait tirer meilleur parti de ses membres pour renforcer ses liens avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social (voir également les mesures 2.I et 2.II), promouvoir la consolidation et la pérennisation de la paix et apporter des réponses efficaces en la matière.

II. La Commission devrait chercher à dialoguer, par l'intermédiaire de son président, avec les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, lorsque cela est nécessaire, et tenir des réunions informelles avec ces organes.

III. Eu égard au rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité, outre l'action menée à ce jour, lorsqu'elle est invitée à présenter un exposé au Conseil, elle devrait le préparer en adaptant son plan de travail au programme des séances du Conseil sur la question (voir mesure 3.II). À cette fin, elle pourrait tenir des débats thématiques internes sur les questions qui seront débattues au Conseil de sécurité, organiser des visites sur le terrain, notamment, lorsque celui-ci l'y invite, des visites conjointes avec lui afin de faire progresser les perspectives de consolidation de la paix, ou encore tenir des réunions pour engager le dialogue avec les parties prenantes, notamment les institutions financières internationales, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile. Outre ces exposés officiels, la Commission pourrait fournir des conseils par écrit ou dans le cadre de dialogues interactifs informels, selon le cas.

IV. Par cette préparation poussée et son pouvoir fédérateur unique, la Commission pourrait tenir des échanges soutenus avec le Conseil de sécurité et s'efforcer davantage de lui fournir des avis de fond, à sa demande, par exemple sur les questions touchant les liens entre sécurité et développement. Son rôle consultatif auprès du Conseil est particulièrement apprécié dans le cadre de l'examen des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, la Commission étant alors idéalement placée pour fournir au Conseil des orientations claires, réalistes, applicables et utiles en matière de consolidation de la paix, si celui-ci la sollicite. Parallèlement, il conviendrait d'intensifier les échanges réguliers entre la Commission et les autres organes subsidiaires du Conseil.

V. La Commission devrait œuvrer en faveur d'une utilisation cohérente, prévisible et transparente des ressources consacrées aux activités de consolidation de la paix, notamment avec le concours des institutions financières internationales, et en faveur du recours à des instruments financiers novateurs.

VI. La Commission devrait continuer de faire le lien entre les principaux organes et les organismes compétents des Nations Unies, en accordant toute l'attention voulue aux activités sur le terrain.

Exemples de bonnes pratiques : le dialogue interactif informel entre le Conseil de sécurité et la Commission qui s'est tenu en juillet 2020 a été l'occasion pour les États Membres d'étudier les moyens concrets par lesquels le Conseil et la Commission pourraient travailler ensemble pour parer aux incidences de la COVID-19 sur la consolidation et la pérennisation de la paix dans les pays touchés par un conflit. Les conseils fournis au Conseil de sécurité avant le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, le processus informel mené par la Commission en préparation de l'examen de 2020 et les conseils qu'elle a fournis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ainsi que la réunion conjointe de la Commission et du Conseil économique et social tenue en novembre 2020 ont montré comment la Commission pouvait s'acquitter de son mandat en faisant le lien entre les organismes compétents des Nations Unies.

6. **Synergies entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix :** tout en préservant l'indépendance du Fonds pour la consolidation de la paix, il faudrait chercher des moyens de renforcer les synergies entre la Commission et le Fonds et de faire en sorte que les États Membres restent informés des projets en cours du Fonds.

Mesures :

I. La Commission devrait entendre des exposés des pays bénéficiant d'un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, en particulier lorsqu'il est question de plans des priorités de consolidation de la paix.

II. La Commission devrait inviter le Président et les membres du Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix à ses réunions, s'il y a lieu.

III. Il serait utile que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix présente des exposés réguliers sur les activités du Fonds lors des réunions de la Commission et que des documents du Fonds soient plus souvent distribués à la Commission.

IV. La Commission devrait convoquer une réunion annuelle pour entendre des informations sur les travaux du Fonds et accroître la visibilité de celui-ci.

Exemples de bonnes pratiques : les réunions sur le financement de la consolidation de la paix et les discussions sur les pays bénéficiant d'un financement du Fonds, qui sont des moyens novateurs de tenir la Commission informée des progrès accomplis par les pays avec l'appui du Fonds.

7. **Préparation, format, tenue et issue des réunions de la Commission** : les réunions de la Commission devraient être préparées longtemps à l'avance, de sorte que les débats soient fructueux et qu'ils donnent lieu à des résultats concrets. Il faut veiller à préserver un équilibre entre la transparence (communication des informations) et la confidentialité des délibérations de la Commission au moment de décider si une réunion doit être publique ou se tenir à huis clos. En accord avec les États Membres, la Commission devrait favoriser la participation de tous à toutes ses réunions, quel qu'en soit le format, afin que le Comité d'organisation soit plus intégré et qu'elle-même apparaisse davantage unifiée. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait continuer de veiller au bon fonctionnement des mécanismes de remontée de l'information au Comité d'organisation concernant l'ensemble des activités de la Commission. Il faudrait veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre le temps alloué aux exposés et celui alloué aux interventions de l'assistance, afin de favoriser les discussions interactives.

Mesures :

I. La Commission devrait recourir davantage aux réunions d'experts pour débattre des objectifs et des résultats escomptés des réunions d'ambassadeurs, ainsi que de la suite à y donner.

II. Lorsqu'il prépare les réunions de la Commission, le Président devrait faire distribuer un document de réflexion au moins une semaine à l'avance.

III. Lorsqu'il prépare les réunions de la Commission, le Président, après consultation avec les pays concernés, devrait annoncer si les réunions seront publiques ou à huis clos.

IV. Lors de la préparation des réunions de la Commission, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait demander aux intervenants de limiter la durée de leur prise de parole à cinq minutes.

V. Lors des réunions de la Commission, le Président devrait rappeler aux intervenants de limiter la durée de leur prise de parole à entre trois et cinq minutes. Il devrait également encourager les membres de l'assistance à limiter la durée de leur intervention à trois minutes.

VI. Au moment d'inviter des membres de l'assistance à intervenir, le Président, sur les conseils du Secrétaire, devrait donner la priorité aux pays de la région et tenir compte du protocole et de l'ordre chronologique d'inscription.

VII. La Commission devrait envisager d'établir des documents en plus des résumés du Président, afin de mieux faire connaître les résultats de ses réunions. Ces documents pourraient comprendre, selon les cas, des communiqués de presse ou des lettres approuvés au préalable par les membres de la Commission. Afin de renforcer l'adhésion des pays, il faut tenir particulièrement compte, lors de l'examen des documents finaux, de l'avis du pays ou de la région considérés.

VIII. Les documents devant être approuvés par les membres de la Commission devraient leur être distribués suffisamment tôt pour leur permettre de donner un avis et de faire des suggestions.

Exemple de bonne pratique : la Commission a fait preuve de flexibilité en adaptant ses méthodes de travail aux difficultés logistiques posées par la COVID-19 et en se réunissant régulièrement en ligne.

8. **Visibilité et communication** : il conviendrait de mieux faire connaître les travaux de la Commission et de sensibiliser à la consolidation et la pérennisation de la paix, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

Mesures :

I. La Commission devrait rechercher des moyens d'accroître la visibilité de ses réunions publiques, en particulier des événements de haut niveau tels que sa session annuelle, afin d'attirer davantage l'attention des médias. Elle pourrait, par exemple, envisager de publier des communiqués de presse à l'issue de tels événements, selon qu'il convient.

II. La Commission devrait rechercher des moyens de renforcer ses activités de communication sur Internet et sur les médias sociaux, en ce qui concerne ses réunions et visites dans les pays.

Exemple de bonne pratique : des efforts supplémentaires ont été faits pour diffuser des communiqués de presse après les réunions de la Commission.
